

Votants : 93

Convocation du Conseil de Communauté :

le 15 mars 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 26 mars 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 mars 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE– AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ECHIRE

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER à Christian BREMAUD, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Pilar BAUDIN à Pascal DUFORESTEL, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Jacques BROSSARD, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annie COUTUREAU à Jean-Louis SIMON, Patrick DELAUNAY à Annick DEFAYE, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, Aurélien MANSART à Jacques TAPIN, Franck MICHEL à Denis THOMMEROT, Delphine PAGE à Chantal BARRE, Christiane PINEAU à Françoise TALBOT, Alain PIVETEAU à Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU à Gérard ZABATTA

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Jean-Luc CLISSON, Jean-Michel TEXIER, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Jean-Claude SUREAU

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 MARS 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ECHIRE

Monsieur **René MATHE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme (extrait) précisant que : « Dans les communes qui ne sont pas couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale applicable, le Plan Local d'Urbanisme peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle.[...] (que) lorsque le périmètre d'un Schéma de Cohérence Territoriale incluant la commune a été arrêté, avec l'accord de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4. »

Le 14 décembre 2012, le Conseil Municipal d'Echiré a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), définissant des axes de développement jusqu'en 2022. Au titre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) est appelée à émettre un avis sur le projet.

A la lecture du document, il est observé que le PLU d'Echiré articule des objectifs de qualité de vie avec le développement et la préservation des espaces agricoles et naturels.

En effet, conformément au SCoT de la CAN, approuvé le 14 janvier dernier en conseil de communauté, la commune d'Echiré prend en compte les orientations prévues dans le SCoT pour la Zone Périurbaine Nord. Elle préconise une intégration des dents creuses dans le zonage, en référence aux orientations d'aménagement et de programmation du PLU et cela, pour toute urbanisation nouvelle sur le territoire municipal.

Les éléments renseignés par la CAN en juin 2012 lors de la réunion des Personnes Publiques Associées ayant bien été pris en compte, le PLU d'Echiré demeure conforme aux documents supra-communaux de la CAN, que sont le Programme Local de l'Habitat (2010-2015), le Plan de Déplacement Urbain (2010-2016), le Schéma de Développement Economique et Commercial (2012-2016) ainsi que celles indiquées dans le Schéma de Cohérence Territoriale (2012-2021).

La CAN rappelle que les nouvelles dispositions de la loi Grenelle II, datant du 12 juillet 2010, prévoient l'installation d'un « comité de suivi » dans le cadre de la mise en œuvre du projet, composé de membres de la commission urbanisme de la commune et de représentants d'associations. Il est aussi proposé de déterminer dans le PLU, un échéancier des programmes à réaliser.

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20130325-c22-03-2013-DE Date de télétransmission : 02/04/2013 Date de réception préfecture : 02/04/2013
--

Au regard des compétences qu'elle exerce, la CAN est bien identifiée comme productrice de données intéressant le domaine de l'aménagement du territoire. Elle est donc partenaire de la commune au titre de cette démarche de suivi.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune d'Echiré.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

René MATHE

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130325-c22-03-2013-DE
Date de télétransmission : 02/04/2013
Date de réception préfecture : 02/04/2013